CONTRAT D'ACTEUR ENTRE :

COMPAGNIE FRANÇOISE LEPEUVE

25, RUE DU BOURG-TIBOURG - PARIS-4e

TEL. : 272-84-26

et Monsieur Gaston FLOQUET, 22 rue de l'Echiquier , Paris, 10e

Il est ar rété et convenu ce qui suit :

Article 1 - Monsieur Gaston FLOQUET est engagé par la compagnie Françoise LEPEUVE au titre de comedien pour la durée du 1er septembre 1967 au 15 novembre 1967 à l'ile de la Réunion et Madagascar .
pour interpréter le rôle du Baron et d'Arnolphe

Article 2 - L'acteur sera retribué pour la période ci-dessus déterminée selon un traitement mensuel de 2.000 F .

Article 3 - Les versements légaux sont directement operes par la compagnie F. LEPEUVE à la caisse des congés-spectacle et sécurité sociale

Article 4 - L'acteur s'engage à mettre au service de la compapagnie toutes ses qualités professionnelles et à travailler dans le meilleur esprit .
Il s'engage à n'exercer aucune propagande confessionnelle ou politique susceptible de porter atteinte à l'union générale, comme à la bonne marche du travail .

Article 5 - L'acteur s'engage à effectuer toutes les ~~formalités~~ répétitions et représentations aux lieux et heures fixés .
Une exactitude absolue sera exigée de l'acteur .

Article 6 - Une indemnité journalière sera versée dès l'arrivée à la Réunion et jusqu'au départ de Madagascar . Cette indemnité est fixée à 100 F .

Article 7 - L'acteur s'engage à effectuer toute les formalités, vaccinations indispensables .

Article 8 -Les voyages de la compagnie seront effectués selon les nécessités du calendrier général, les distances, les commodités et les horaires .
Ces voyages seront dans tous les cas à la charge de la compagnie .

Article 9 - L'acteur s'engage à participer à toutes les répétitions à Paris qui lui seront demandées à partir du 24 juillet 1967 .
Il sera alloué à l'acteur une indemnité brute de 800 F pour toute la durée des répétitions (sous forme de défraiement) .

Article 10 - L'acteur sera tenu d'aider à la préparation des spectacles (montage et démontage des décors, entretien des costumes et accessoires, régie, etc ...) et de se charger du transport de ses costumes dans le voyage Paris- La Réunion .

COMPAGNIE FRANÇOISE LEPEUVE

25, RUE DU BOURG-TIBOURG - PARIS-4e

TEL. : 272-84-26

Article 11 - La compagnie étant tenue à des obligations officielles, l'acteur sera tenu d'y participer chaque fois qu'il en sera prié .

Article 12 - En cas de maladie ou indisponibilité de l'acteur, celui-ci devra se soumettre à la visite d'un médecin choisi par la compagnie .
En cas de désaccord entre le médecin de l'acteur et celui de la compagnie, le départage sera fait par un troisième médecin choisi par eux .

Article 13 - En cas de rupture du présent contrat pour des raisons non plausibles et non reconnues par la convention collective, l'acteur sera tenu de verser à la compagnie une indemnité basée sur la valeur des dommages et préjudices qu'entrainera cette rupture pour la compagnie F. LEPEUVE .

Fait à Paris en triple exemplaire, le 24 juillet 1967

Signature du drecteur de la compagnie, précédée de la mention manuscrite : lu et approuvé

lu et approuvé

Lepeuve

signature de l'acteur, précédée de la mention manuscrite : lu et approuvé .

Lu et approuvé

PROGRAMME des REPRESENTATIONS THEATRALES de la COMPAGNIE Françoise LEPEUVE

13 Septembre - 31 Octobre 1967

DATE		HEURE	COMMUNE	LIEU	SPECTACLE	OBSERVATIONS
SEPTEMBRE						
Mercredi	13	21 h	Saint-Denis	Plaza	Molière	Cala ouverture
Lundi	18	20 h 30	Tampon	Poker d'As	Musset	Cala ouverture
Mardi	19	15 h 30	Tampon	-"-	-"-	Scolaire
Mercredi	20	14 h	Saint-Denis	Plaza	Molière	Scolaire
Vendredi	22	14 h	Saint-Joseph	Plein air	Molière	Scolaire
Samedi	23	17 h 30	Entre-Deux	~~Salle d'Oeuvres~~ ou plein air	~~Musset~~ ou Molière	Scolaire et public
Dimanche	24	15 h	Petite-Ile	Plein air, école	Molière	Scolaire et public
Lundi	25	16 h	Cilaos	Séminaire	Molière	-"-
Mercredi	27	14 h	Saint-Pierre	Plein air	Molière	Scolaire
Vendredi	29	14 h	Piton Saint-Leu	Plein air, Piton	Musset	Scolaire
Samedi	30	20 h	Avirons	Plein air	Musset	Scolaire et public
OCTOBRE						
Lundi	2	14 h	Le Port	Cinéma	Molière	Scolaire
Mardi	3	14 h	Saint-Paul	Cinéma	Molière	Scolaire
Mercredi	4	15 h	Saint-Denis	Plaza	Molière	Scolaire
Vendredi	6	14 h	Ste-Suzanne	Plein air ~~Ecole~~	Molière	Scolaire
Samedi	7	16 h	~~Sainte~~ Hellbourg	Salle ~~[illegible]~~	Musset	Scolaire et public
~~[illegible]~~	~~[illegible]~~	~~[illegible]~~	~~Rivière-St-Louis~~	~~Salle d'oeuvres~~	~~Molière~~	~~Scolaire~~
Mardi	10	20 h 30	Tampon	Poker d'As	Molière	Public
Mercredi	11	15 h 30	Tampon	Poker d'As	Molière	Scolaire
~~Jeudi~~ Vendredi	13	20 h	Saint-Joseph	Plein Air	Musset	Public
~~Vendredi~~ Samedi	14	20 h 30	~~Saint-Pierre~~ Etang Salé	Plein air	Musset	Public
Dimanche	15	15 h	Trois-Bassins	Cour d'école	Molière	Scolaire et public
Lundi	16	14 h	Saint-Denis	Plaza	Musset	Scolaire
Mardi	17	14 h	Plaine des Cafres	APECA	Molière	Scolaire et public
Dimanche 8		20 h 30	Protection	Patio ancienne mairie Molière		.....